Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213500812-20260209-08126001-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Clayes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
14	12	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
Le : 11/02/2026

L'an 2026, le 9 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clayes, dûment convoqué le Mardi 3 Février 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de SICOT Philippe Maire de Clayes.

Présents :
M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BAURES Estelle, GAHINET Carole, GUINARD Solenne, ROBERT Chantale, ROULLEAU Nadine, MM : FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, MENEUX Loïc, MOUNIER Frédéric, MUSSETA Jean-Christophe, PETIBON Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RENOUX Thierry à M. FOUILLET Claude

Absent(s) : Mme BAZIN Patricia

M. MUSSETA Jean-Christophe a été élu(e) secrétaire de séance

Délibération n°081-26-001
BUDGET COMMUNE - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

En conséquence, monsieur le maire s'étant retiré, le conseil municipal est réuni sous la présidence de monsieur Claude FOUILLET, adjoint aux Finances.

Le budget général de l'exercice 2025 s'est exécuté du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et pour les opérations de la section de fonctionnement.
De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	726 271.15 €
Dépenses	611 973.16 €
Résultat	114 297.99 €
Résultat antérieur	50 000.00 €
Résultat cumulé	**164 297.99 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	137 297.87 €
Dépenses	261 949.96 €
Résultat	– 124 652.09 €
Résultat antérieur	195 476.97 €
Résultat cumulé	**70 824.88 €**
RAR recettes	0.00 €
RAR dépenses	17 251.99 €
Total des RAR	**– 17 251.99 €**

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213500812-20260209-08126001-DE

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, monsieur le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après discussion, le conseil municipal décide d'approuver le Compte Financier Unique du budget général pour l'année 2025.

Pour copie conforme :
En mairie, le Mardi 10 Février 2026

Le Maire
Philippe SICOT

MAIRIE DE CLAYES
(Ille-et-Vilaine)